

Slais le 27 Mars 1871.

Monsieur le Maire Capitulaire,

Je vous prie très-humblement de m'excuser :
Avec la meilleure bonne volonté, je n'ai pu, à cause des
occupations de mon ministère, vous adresser plutôt les renseignements
que vous demandez sur la situation des pauvres dans
la parisse de Slais.

J'ai l'honneur de vous retourner votre questionnaire
avec mes réponses en regard. — La place m'ayant manqué
~~pour~~ dans les détails, je vous adresse une copie
du rapport adressé par moi à la sous-préfecture de Guimpele
et à la préfecture de Guimpele.

Je vous prie de vouloir bien m'en dire quelque chose.

I. — Le mendicant est prohibé et éteint à Slais.

II. — L'assistance directe est adoptée, — pratiquée :

— elle fonctionne depuis 18 ans,

— sans interruption,

— à la grande satisfaction des bienfaiteurs et des pauvres.

III. — chaque indigent a son bienfaiteur.

IV. — L'indigent est entraîné au domicile de bienfaiteurs
dans le cas, le travail de l'ouvrage, de l'industrie
ou l'industrie appartient au bienfaiteur.

— L'indigent fait un avec la famille.

— Ou bien l'indigent habite sa loge :

et dans le cas, son temps, tout travail lui appartient.

et dans le dernier cas, le pauvre le rend montreusement.

auprès des bienfaiteurs pour recevoir sans proposition.

8. — L'aumône est donnée :

— ou nature : pain, — farine, — blé.

— ou en argent : — 1 fr. = 1. l. s. par semaine.

91. — Selon son volonté, et les moyens, et la charité,
le bienfaiteur assiste :

— un pauvre,

— ou deux pauvres,

— ou trois pauvres,

Aucun bienfaiteur n'a au delà de trois pauvres à
sa charge.

911. — Depuis 18 ans. toujours environ 500 pauvres à entretenir.

9111. — la charité des paroissiens, — ou l'œuvre, — fournit

Annuellement aux pauvres : = de 10,000 à 12,000 francs.

— se n'augmente pas

— mon chiffre est peut-être même faible.

14. — L'œuvre a une commission, composée des notables
des diverses sections de la paroisse.

— chaque année :

— Réunion de la commission, 8 h. en 9 h.

— Dévouement, zèle de tous les membres.

— Président de cette commission :

M. Francis Monjaret de Kerjégou, Député.

Vice-présidents :

— le curé,

— le Maire,

— trésorier :

— le juge de paix.

4. — Les dignitaires avec trois autres conseillers municipaux
forment le bureau de l'œuvre.

Art. — le bureau, composé de 7 membres, se réunit
quand il le juge :

- Necessaire,
- utile.

Art. — L'autre possède une caisse, dite: caisse de
réserve, — de secours.

Cette caisse reçoit :

- legs,
 - dons,
 - offrandes
- (Des particuliers.)

Secours — D. — Département, — et D. — Gouvernement.

Nota. = Depuis des années, nous n'avons rien reçu
ni D. — Département, ni D. — Gouvernement. — Les églises sont
vides pas de secours. — Nos efforts cependant méritent d'être
secours.

Les fonds de cette caisse obviennent aux :

- imprévus,
- urgents,

Dans cette caisse de réserve, la prohibition de la
mendicité est :

- 1. inefficace, nulle,
- 2. l'autre est sans durée,

3. aussi nous avons à leur et l'existence et la
bonne situation de cette caisse.

4. Nous y tenons fort, très-fort.

Avec les hommes de bien, nous redoublons à briser !

- l'horizon n'est pas dessein,
- la récolte n'est pas abondante,

Sein de nous cependant le manque de confiance :

— a' Olivier, la charité est Vigare,
— et Notre père Clote est bon, grand, tout puissant ?
— espérons en lui : il nous bénira tous, pauvres et riches !!

le vice président de l'œuvre des pauvres,

le curé de Olivier

Joseph Millon



Il s'agit dans le questionnaire ci-dessous de renseignements auxquels on attache la plus sérieuse importance. Prière de vouloir bien le remplir d'urgence, et en apportant dans les réponses tout le soin, toute l'exactitude possibles.

Après le travail fait, prière de le retourner directement et sans retard.
au Secrétariat de L'Évêché

1^{re}. Combien y a-t-il dans la commune de pauvres, incapables de travailler, et qui ont besoin d'une assistance habituelle? Réponses. 400.

2^{re}. Combien y a-t-il actuellement dans la commune de familles qui sans être tout-à-fait pauvres, et dont le chef peut travailler et travailler, auraient cependant besoin d'être secourues toutes l'année? 28.

Combien auraient-ils besoin d'être assistés seulement de temps en temps? 30.
De combien de personnes se composent toutes ces familles réunies? (Celles dont il est parlé au n^o 2.) 150

3^{re}. Quelle somme serait nécessaire pour venir en aide aux catégories ci-dessus? (1 et 2.) 3^e - en argent fr. 1500

4^{re}. Combien y a-t-il dans la commune de mendiants d'habitude, capables de travailler et qui aiment mieux mendier? 1^{re} la mendicité est prohibée et étroitement

5^{re}. Y a-t-il dans la commune une association pour l'extinction de la mendicité? 5^{re} l'assistance directe est pratiquée depuis 18 ans à Stier.
Fonctionne-t-elle bien? notre œuvre fonctionne très-bien
La mendicité a-t-elle cessé? et sans interruption.
Montant des ressources. la mendicité est étroitement

6^{re}. S'il n'existe pas d'association, pensez-vous qu'on pourrait organiser un comité d'assistance et proposer avec succès une souscription pour cinq ans, soit en argent, soit en nature, si elle était recommandée et entreprise dans toutes les communes où la mendicité était interdite surtout pour tous les paresseux? la charité des paroisses fournit annuellement de dix à douze mille francs, en argent, ou en nature, et dans les 14 communes nous arrivons qu'on a fait, de la part de Stier, du département, du département, du département.
(Ne vous préoccupez pas trop, en répondant, des difficultés d'exécution; voyez seulement s'il y aurait lieu d'espérer que cette souscription fût bien accueillie par un assez grand nombre d'habitants.)

7^{re}. Quel est le médecin ou quels sont les médecins qu'on appelle dans votre commune en cas de maladie? 7^{re} le médecin de Rorpendon - d. parait, de Namur, de Chateaufort, de quimper, de quimper.
Quelle distance ont-ils à parcourir? Stier a une superficie de près de 12,000 hectares. L'altitude la distance 800 pour les malades, nous avons fait deux jours de charité, j'ai été et produites.

8^{re}. Avez-vous une œuvre de charité pour les malades? 9^{re} - en moyenne 100 d'écus. sans épidémie, sans variole, sans dysentérie

9^{re}. Combien de décès par an? 10^{re} - si l'on organisait la médecine gratuite pour les indigents, combien y aurait-il de familles à inscrire sur la liste en se montrant dévoué? en 1856 - 234 d'écus. - en 1857 - 134

Mettre au dos de la feuille les observations, s'il y a lieu.

De 1857 à 1870 rarement le chiffre
des décès est monté à 100, et plus rare-
ment a dépassé 100. — quelquefois
il est resté à 69, à 73. —

On peut consulter les registres. —
ici le papier est insuffisant
pour le détail. en 1870: 215 décès
et 1871: 230 déjà. — 74 pages.
10. — à Uster la médecine

gratuite seroit nulle, impraticable.
Calculons les distances: 12,000
hectares de superficie à parcourir!!!

— et on résidera la médecine?...
au Bourg de Uster?... — Non.
impossible pendant trois ans. —

— la charité chrétienne seule est
efficace et puissante ici pour le
soulagement des malades.

— aussi nous tenons fort, très fort
à conserver nos sœurs de charité.

— si la médecine étoit gratuite,
il faudroit inscrire sur la liste
la moitié des familles de Uster:
ou environ 2250 individus.

— à la sous-préfecture de Quimper,
à la préfecture de Quimper tout
réellement ont été adressés des rapports
détailés sur l'état de l'assistance
des pauvres à Uster par le curé
Lestignier.

Billon

curé de Uster
vice-président de l'œuvre de l'assistance
des pauvres.

Uster le 12 2^{bre} 1871.

